

Image not found or type unknown



Succession d'un bien localisé en Espagne.

Par **Juan Novellas**, le **18/09/2017** à **16:59**

Monsieur ou Madame

Je suis né à Barcelone mais je me suis fait naturalisé Français en 1974.

Mon père avait une maison près de Barcelone don't j'en suis coheritier avec mon frère et mes soeurs.

Question: Quelles sont les démarches au niveau fiscal concernant la succession?

Le notaire à Barcelone demande une attestation d'identification fiscale...

Merci de me donner des informationnel à ce sujet.

Veillez accepter, Madame ou Monsieur, mes sincères salutations.

J.Novellas